



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JUIN 2006**

Le 29 juin 2006 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET - BOUCARD - MAZEL - RIDOLCE - GRANDJEAN, Adjoints au Maire

Mmes et MM. DUBOIS - S. JOUVENCEAU - V. BRIFFAUX - L. BRIFFAUX - V. BESNIER - VIALAS - GODARD - GUERRIER - ROBERT, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur TALON Adjoint au Maire pouvoir à Monsieur BOUGOUIN

Madame GAUTIER Conseillère Municipale pouvoir à Madame FOURIER

Madame FRANCE Conseillère Municipale pouvoir à Madame BOUCARD

Madame KRUZIK Conseillère Municipale pouvoir à Monsieur BESNIER

Monsieur JOUVENCEAU Conseiller Municipal pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Monsieur COIGNET Conseiller Municipal pouvoir à Monsieur MAZEL

Monsieur FOURIER Conseiller Municipal pouvoir à Monsieur BRIFFAUX

Madame GAY Conseillère Municipale pouvoir à Madame GODARD

Monsieur NEVEU Conseiller Municipal pouvoir à Monsieur ROBERT

Absent : M. MARTINEZ Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2006

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2006 est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Modification du temps scolaire et nouveau mode de facturation

Madame FOURIER informe que le changement dans le rythme scolaire interviendra à la rentrée scolaire 2006/2007 par le passage de l'école du samedi au mercredi matin.

Elle précise que ce changement dont l'objectif est, bien entendu, de continuer à remplir efficacement les missions de service public, a un impact sur la vie des familles et sur l'emploi du personnel municipal.

Par conséquent, cette modification du rythme répond de façon satisfaisante aux attentes des familles en matière scolaire et périscolaire, grâce à :

- une prise en charge aisée des enfants
- un nouveau mode de tarification et de facturation de la cantine et des centres de loisirs
- l'application de nouveaux quotients familiaux.

Monsieur VIALAS craint qu'une augmentation des impayés découle du nouveau dispositif de facturation.

Madame FOURIER souligne que le système de relance est plus sévère et confirme que ce procédé plus moderne répond à la demande des parents.

Madame FOURIER confirme à Monsieur VIALAS qu'un service de transport par la navette est prévu pour emmener les enfants de l'école du Village à la cantine des Hauts Champs le mercredi midi.

Monsieur BESNIER confirme que ce nouveau dispositif intervient après concertation et qu'il a fait l'objet d'une large communication.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ce changement de rythme scolaire et le nouveau mode de facturation à compter de la rentrée scolaire 2006/2007

Point n° 3 : Quotients familiaux et tarifs 2006/2007

Madame FOURIER explique la nécessité de réviser les quotients familiaux afin d'appliquer un mode de répartition logique et éviter des situations injustes.

Elle souligne que cette nouvelle répartition oblige à modifier les éléments de calcul et à créer une tranche supplémentaire, « F » (anciennement « E »).

Madame FOURIER ajoute que ce dispositif entraînera pour la plupart des familles un glissement vers un quotient inférieur à celui de l'année précédente.

Monsieur VIALAS souhaite connaître en pourcentage la répartition des bénéficiaires pour chaque tranche de quotient.

Madame FOURIER indique que l'outil informatique du service enfance ne permet pas de réaliser des simulations exactes.

Monsieur ROBERT reconnaît la difficulté menée pour réaliser ce dossier. Néanmoins, il demande un rééquilibrage des tranches en remontant notamment la tranche B de 350€ à 390€. En effet, il estime que les nouveaux quotients défavoriseraient de façon significative certaines familles par une augmentation substantielle.

Monsieur BESNIER confirme que ce dispositif est le résultat d'une réflexion qui a permis d'estimer la structure financière, de déterminer avec une certaine justesse une meilleure répartition des seuils.

Monsieur VIALAS estime que la proposition de Monsieur ROBERT est légitime et argumentée. Il demande qu'en cas d'augmentation, tous les cas particuliers soient pris en considération.

Madame FOURIER signale que les situations particulières pourront être étudiées au cas par cas.

En réponse à Monsieur ROBERT, Madame BOUCARD précise que les enfants seront recensés chaque matin par les animateurs.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce nouveau procédé facilitera la gestion du service et permettra de veiller à la sécurité des enfants.

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 6 voix contre (MM. VIALAS, ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU, Mmes GUERRIER, GODARD avec pouvoir de Mme GAY) adopte à compter du 4 septembre 2006 :

Les quotients familiaux tels qu'ils sont définis ci-après :

Q	Tranche 2005/2006	Tranches à partir de 2006/2007
A	De 0 à 200	≤ 260 €
B	De 200 à 260	< 260 ≤ 350 €
C	De 260 à 390	< 350 ≤ 450 €
D	De 390 à 570	< 450 ≤ 580 €
E	De supérieur à 570	< 580 ≤ 720 €
F	--	> 720 €
Extérieurs	--	Selon la nature du service : voir ci-après

Les tarifs suivants :

Cantine - Centre de Loisirs - Garderie

Q	Cantine	CLP		CLM		Garderie (tous âges confondus) le tarif reste unique	
		Journée	½ journée	Journée complète	½ journée	Matin ou soir	Matin et soir
A	0,82 €	2,32 €	1,55 €	3,22 €	2,15 €	2€	2,85 €
B	1,54 €	3,21 €	2,14 €	4,36 €	2,91 €	2 €	2,85 €
C	2,16 €	4 €	2,67 €	5,40 €	3,60 €	2 €	2,85 €
D	2,78 €	4,79 €	3,19 €	6,44 €	4,29 €	2 €	2,85 €
E	3,40 €	5,58 €	3,72 €	7,48 €	4,99 €	2 €	2,85 €
F	3,92 €	6,26 €	4,17 €	8,45 €	5,63 €	2 €	2,85 €
Ext.	5,81 €	12,73 €	8,49 €	17,02 €	11,35 €	2 €	2,85 €

L'adhésion annuelle 2006/2007 est de 8.37€ porte sur le CLP, le CLM, la garderie et les activités du Contrat Temps Libre et du Contrat Enfance.

Jeunesse

Q	Tarif à l'unité 2006/2007	Tarif 10 tickets 2006/2007
A	0,82 €	6,70 €
B	1,16 €	8,60 €
C	1,40 €	10,50 €
D	1,64 €	12,40 €
E	1,88 €	14,20 €
F	2 €	16 €
Ext.	2,50 €	20 €

L'adhésion annuelle 2006/2007 est de 8.37€

Centre social

Nature du service	2006/2007
Adhésion annuelle individuelle pour une activité	4,10 €
Adhésion annuelle individuelle ou familiale (quels que soient, à partir de deux, le nombre d'activités et le nombre de participants)	8,20 €
Adhésion annuelle individuelle pour les gens extérieurs à la commune	16,40 €
Participation à l'une des deux activités : "coup de pouce" et "atelier créatif" (à laquelle s'ajoute l'adhésion annuelle)	16,40 €
Participation aux sorties familiales d'une journée (la sortie "coup de pouce" est gratuite pour les inscrits à cette activité) (à laquelle s'ajoute l'adhésion annuelle)	3,08 €

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 6 voix contre (MM. VIALAS, ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU, Mmes GUERRIER, GODARD avec pouvoir de Mme GAY) adopte à compter du 1er septembre 2006 les autres tarifs à savoir :

Cimetière

Service	Catégorie	2006/2007
Concession	15 ans	135,97 €
	30 ans	287,16 €
	50 ans	571,06 €
	Perpétuelle	1230 €
Urne	15 ans	68,53 €
	30 ans	144,67 €
	50 ans	288,25 €
Inhumation et/ou Entrée caveau famille		12,40 €
Sortie caveau famille		12,40 €
Exhumation		31 €
Translation		18,16 €

Ré-inhumation		18,16 €
Entrée caveau provisoire		18,16 €
Sortie caveau provisoire		18,16 €
Séjour caveau provisoire	du 1er au 30 ^{ème} jour	1,63 €
	à partir du 31 ^{ème} jour	1,79 €
Vacation police		20,12 €

Participation charges de chauffage et d'eau logement de fonction

Nature	Catégorie	2006/2007
Chauffage par mois	F2	70,54 €
	F3	107,58 €
	F4	129,34 €
Eau par trimestre	F2	48,41 €
	F3	65,09 %
	F4 et plus	82,632%

Loyer des logements communaux mis à disposition

Catégorie	2006/2007
F 2	227,45 €
F 3	286,32 €
F 4	342,52 €

Indice de référence : Indice INSEE du coût de la construction

Loyer des logements communaux mis à disposition au groupe scolaire du Trait d'Union

Catégorie	2006/2007
F 3	321,10 €
F 4	374,62 €
F 5	445,99 €

Loyer logements de la Poste

Catégorie	2006/2007
F2	227,45 €
F5	445,99 €

Eau potable et assainissement

Nature	2006/2007
Surtaxe eau potable	0,08 €
Redevance assainissement	0,19 €

Transport municipal

Catégorie	2006/2007
Tarif à l'unité	0,72 €
Tarif réduit par carnet de 10	3,40 €
Tarif plein par carnet de 10	5,20 €
Carte UDETE annuelle	47,80 €

Point n° 4 : Participation des familles au mini séjour organisé par le service Enfance

Madame BOUCARD présente le mini séjour organisé par le service enfance, en partenariat avec la CAF. Ce séjour, à Portbail dans la Manche, concerne 20 enfants. Il est prévu du 28 août au 1^{er} septembre 2006 et sera dirigé par des animateurs des centres de loisirs de Bouffémont. Le voyage se fera en car avec la Compagnie Marquet de Piscop.

Le budget se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Petite alimentation (goûter except.)	200 €	Participation Ville	3 828,57 €
Petites fournitures	150 €	Participation C.A.F. (50 %)	6 260,58 €
Pharmacie	150 €	Participation des familles	2 432,-. €
Prestations de services (hébergement/20 enfants, 4 adultes, activités : équitation, char à voile, voile)	5 310 €		
Transport par car	1 950 €		
Salaires personnels ville	4 661,15 €		
TOTAL	12 521,15 €	TOTAL	12 521,15 €

Les tarifs proposés aux familles sont les suivants :

Quotient familial	Participation en euros
A	50.05
B	81.40
C	144
D	187.80
E	212.86
Extérieur	313.03

A la demande de Monsieur ROBERT, Madame BOUCARD donne la répartition des enfants par rapport au quotient : 2 (A), 3 (B), 3 (C), 3 (D), et 9 (E).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de ce séjour et le montant de la participation demandée aux familles.

Point n° 5 : Organisation d'un séjour dans les Hautes Alpes par le service municipal de la jeunesse

Madame BOUCARD expose également le séjour du Service Municipal Jeunesse organisé dans le cadre des activités d'été du 7 au 22 juillet 2006, au camping de Châteauroux les Alpes dans les Hautes Alpes.

Le coût prévisionnel se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement 15 jeunes de 11 à 17 ans + 3 animateurs	1 640 €	Part Communale dont Subventions	20 545 €
		- V.V.V.	7 000.00 €
		- C. A. F.	9 210.60 €
Alimentation	2 100 €	Participation des familles	5 205 €
Transport SNCF	3 500 €		
Location de minibus	1 200 €		
Transport trajet en minibus . Péage : 100 € . Essence : 350 €	450 €		
Activités	3 800 €		
Encadrement (2 animateurs et 1 directeur)	12 120 €		
Pharmacie	70 €		
Assurance (soit 18 personnes)	170 €		
Divers	700 €		
TOTAL	25 750 €	TOTAL	25 750 €

Les tarifs proposés aux familles sont les suivants :

Quotient familial	Participation en euros
A	193.50
B	270
C	347
D	424
E	501
Extérieur	578

Madame BOUCARD complète par la répartition des jeunes en fonction du quotient familial : 2 (A), 0 (B), 6 (C), 4 (D), et 3 (E).

Monsieur le Maire rapporte qu'il a été complimenté pour la prestation des jeunes Bouffémontois à une émission diffusée ce jour sur radio-Enguien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de ce séjour et le montant de la participation demandée aux familles.

Point n° 6 : Organisation d'un week-end avec les familles par le Centre Social

Monsieur BOUGOUIN présente le week-end organisé par le Centre Social dans le cadre des actions organisées avec les familles. Week-end à Portel (Pas de Calais) du samedi 8 au lundi 10 juillet 2006, avec 6 familles allocataires CAF : 10 adultes, 14 enfants.

Ce déplacement a pour objectif d'accompagner des familles qui ne partent jamais en vacances, pour un temps de vacances, de coupure avec le quotidien, afin de faciliter les échanges, les solidarités intra familiales et intergénérationnelles.

Le budget prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement (chambres et repas) 5 familles : 2 enfants de 2 ans, 12 enfants de 6 ans, 8 adultes	1 600 €	Part Communale 2 519 €	
		Subventions C.A.F. 1 500 €	
Alimentation (hors pension)	50 €	Participation des familles 340 €	
Transport car	1 400 €		
Salaires encadrement	979 €		
Pharmacie	30 €		
Assurance	150 €		
Fournitures et petit équipement	150 €		
TOTAL	4 359 €	TOTAL	4 359 €

Les tarifs de participation proposés aux familles sont les suivants :

Adultes = 30€

Enfants = 15€

Bébés = 5€

Monsieur BESNIER signale qu'en fonction de désistement des familles ce budget prévisionnel peut varier.

Monsieur MAZEL souhaite qu'en cas d'annulation pour motif financier le dossier des familles soit présenté en CCAS pour une éventuelle prise en charge.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le principe de ce séjour et le montant de la participation demandée aux familles.

Point n° 7 : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents - Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

Monsieur BOUGOUIN explique que, dans le cadre des actions relatives au REAAP, le Centre Social a proposé un projet « vive l'école » dont les objectifs étaient les suivants :

- donner aux parents et enfants l'envie de connaître l'histoire de l'école, celle d'hier, d'aujourd'hui et de demain
- associer les parents à l'organisation d'une exposition sur ce thème
- rendre « visible » ce projet aux autres parents, aux écoles, enfants et habitants de Bouffémont par la réalisation d'un spectacle « vive l'école »

Monsieur BESNIER ajoute que cette exposition a suscité un vif intérêt pour les visiteurs. Par conséquent, la Municipalité a décidé de continuer l'opération de récupération de photographies afin de réaliser une exposition permanente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 1 000€ auprès de la DDASS suite à l'action réalisée.

Point n° 8 : Revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles

Monsieur le Maire rappelle l'évolution de la situation des assistantes maternelles intervenue dès le 1^{er} janvier 2004 après un travail de réflexion collectif. Cette concertation a permis la mise en place d'outils de travail importants :

- le contrat d'engagement formalisant les obligations respectives de la ville et de chaque nouvelle assistante maternelle recrutée ;
- le projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance formalisant les objectifs de la ville pour ce service rendu à la population : projet éducatif, projet social, prestation d'accueil, le rôle des personnels ;
- augmentation de rémunération selon le tableau suivant :

Élément de rémunération	Avant le 1 ^{er} janvier 2004		Depuis le 1 ^{er} janvier 2004
Salaire de base	2 fois $\frac{1}{4}$ le SMIC horaire Revalorisé sur indexation indice INSEE		2 fois $\frac{1}{2}$ le SMIC horaire Revalorisé selon augmentation du SMIC
Indemnité de nourriture et entretien	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants pas de revalorisation depuis l'origine	A partir du 3 ^{ème} enfant pas de revalorisation depuis l'origine	A partir du 1 ^{er} enfant Revalorisée sur décision du conseil municipal
	6,60 €	3,43 €	6,70 €

Monsieur le Maire indique que les assistantes maternelles ont formulé le souhait de bénéficier d'une revalorisation de leur salaire et de l'indemnité d'entretien. Cette demande a été soumise au Comité Technique Paritaire.

Considérant l'étude de cette demande, de son impact sur le budget, et des services rendus par les assistantes maternelles, Monsieur BESNIER propose une revalorisation de leur rémunération sur la base suivante :

⇒ **Revalorisation de l'indemnité de nourriture et d'entretien** (prévue à l'article 12c du contrat d'engagement) : L'augmentation sera désormais indexée chaque année, sur le coût de la vie (indice INSEE des prix à la consommation/ensemble des ménages). Le calcul de départ se fait sur la base de l'indice connu lors de la précédente revalorisation calculée en 2004 sur l'indice de juillet 2003 = 107,80 qui a permis d'aboutir à une indemnité de 6,70 €.

Pour l'augmentation actuelle, le dernier indice connu est celui de juillet 2005 = 112,30.

L'application de cet indice aboutit à une indemnité de 6,98 €. La base annuelle 2006 est de 4584 indemnités.

La revalorisation 2006 se fera à compter du 1^{er} juillet 2006 sur la base de l'indice de juillet 2005. La revalorisation 2007 prendra comme base l'indice de juillet 2006. Chaque année l'indemnité sera revalorisée en janvier sur la base de l'indice du mois de juillet précédent.

Le contrat d'engagement sera modifié en conséquence en son article 12 c. Celui-ci prévoyait en effet que la revalorisation de l'indemnité serait chaque fois décidée par le conseil municipal. La rédaction de cet article sera désormais celle-ci :

« L'assistante maternelle percevra également par enfant et par jour effectif de garde une indemnité dite de nourriture et d'entretien.

Cette indemnité sera revalorisée chaque année en janvier en application de l'indice INSEE du mois de juillet de l'année précédente. »

⇒ **Salaire de base :**

Augmentation du taux horaire du salaire de base de + 2 % pendant 4 ans, également à compter de juillet 2006.

En 2006, le salaire de base correspondra donc à 2,55 fois le S.M.I.C. horaire (au lieu de 2,50) soit 20,48 € (au lieu de 20,08 €).

Monsieur le Maire précise que cette revalorisation du salaire entraînera un surcoût à l'année pour la ville de 2 757€ toutes charges comprises, soit environ 1 380€ en 2006. Il ajoute que l'impact de ces deux augmentations sur le budget de la ville s'élève pour 2006 à 682€ + 1 380€ soit 2 062€.

En réponse à Monsieur ROBERT, Madame BOUCARD informe que les assistantes maternelles sont au nombre de 7. Elle confirme la difficulté de répondre favorablement aux attentes des familles et souligne le travail de la halte garderie.

Madame GODARD estime que le manque d'intérêt pour cet emploi est lié au salaire. Elle souhaite qu'une réflexion s'engage sur la petite enfance.

En réponse à Madame GODARD, Monsieur BESNIER souligne le bon fonctionnement du relais assistantes maternelles et indique qu'une demande sera faite auprès du Conseil Général pour demander un agrément à titre exceptionnel pour la garde de 4 enfants.

Monsieur le Maire remercie les membres du Comité Technique Paritaire pour le travail réalisé et les compromis trouvés sur les sujets présentés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la revalorisation du salaire et de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles selon les principes proposés.

Point n° 9 : Dotation financière dite « réserve parlementaire »

Monsieur BESNIER informe que, par courrier en date du 22 mars 2006, Monsieur le Député du Val d'Oise, Maire de Domont, propose d'affecter des crédits pour contribuer au financement de projets locaux.

Le financement, à titre exceptionnel et non reconductible, portera pour l'année 2006 sur les travaux de sécurité des piétons en centre-ville, notamment le réaménagement de l'Allée de la Gare.

Monsieur le Maire précise que la contribution est limitée, par la loi, à hauteur de 50% maximum du montant hors taxes de la dépense.

Monsieur VIALAS s'étonne que le plafond maximum ne soit pas fixé et que le montant de la réserve parlementaire attribué à Bouffémont ne soit pas précisé.

Monsieur ROBERT informe qu'il est possible également de solliciter la réserve financière du Sénat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une dotation financière dite « réserve parlementaire » pour permettre la réalisation de travaux pour la sécurité des piétons en centre-ville.

Point n° 10 : Ventilation des centimes syndicaux budget 2006 eaux pluviales

Monsieur BESNIER indique que, par lettre en date du 15 mai 2006, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a décidé du montant de la participation communale pour l'année 2006 qui s'élève à 158 733 €, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année 2005

Monsieur ROBERT demande si le SIAH a obtenu la compétence sur les eaux pluviales.

Monsieur le Maire précise que les budgets du SIAH eaux usées et eaux pluviales sont séparés. Il confirme donc que la compétence eaux pluviales existe par convention avec les Communes pour la gestion des réseaux.

Monsieur ROBERT ajoute qu'en ce qui concerne les financements c'est toujours la commune qui instruit les dossiers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le montant de la participation demandée.

Point n° 11 : Rapport d'utilisation au titre de l'année 2005 du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France

Monsieur le Maire annonce que, par lettre en date du 17 mai 2006 et conformément aux dispositions de l'article L 2531.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de présenter un rapport sur l'utilisation des Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France dont les crédits versés à la Commune pour l'année 2005 s'élèvent à 288 528 €.

A la lecture du rapport, Monsieur ROBERT regrette que les chapitres sur la politique du logement et de l'emploi ne soient pas plus développés.

Monsieur BESNIER explique que les aménagements actuels concernent des opérations réalisées par la SOBEFA. De plus, il considère qu'il n'y a pas de nécessité à développer la gestion classique du bailleur social. Il souligne qu'en ce qui concerne l'emploi, un bilan social a été réalisé.

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 6 abstentions (MM. VIALAS, ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU, Mmes GUERRIER, GODARD avec pouvoir de Mme GAY) approuve le rapport relatif à l'utilisation du FSRIF pour l'année 2005.

Point n° 12 : Approbation bilan et comptes 2005 de la SOBEFA

Monsieur MAZEL informe que les actionnaires de la SOBEFA réunis en assemblée générale le 19 avril 2006 ont approuvé : le rapport de gestion 2005 - le rapport général et les rapports spéciaux du commissaire aux comptes - les comptes et bilans arrêtés au 30 septembre 2005 et ont affecté le résultat de l'exercice.

Il ajoute que l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice dû essentiellement à la croissance des prestations de services pour les 10 Arpents et au taux d'occupation satisfaisant à l'Hôtel d'activités et pour l'immeuble ISBA.

Monsieur ROBERT demande des explications sur la rétrocession des terrains de Bouygues et sur les plus values faites sur ces ventes.

Monsieur MAZEL indique que cette opération a été menée dans le cadre des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de négociations foncières que la SOBEFA a souscrit avec Bouygues pour l'opération des 10 Arpents.

Monsieur MAZEL confirme à Monsieur ROBERT que le permis de construire de nouveau bâtiment de la zone d'activités de la gare a été obtenu ce jour.

Monsieur BESNIER félicite l'équipe de la SOBEFA pour ses actions et rappelle les opérations en cours : la Gare, le Mesnil, les 10 Arpents.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAZEL avec pouvoir de M. COIGNET - M. ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU) prend connaissance des documents financiers et émet un avis favorable sur les comptes de la SOBEFA qui seront transmis à Madame la Sous Préfète, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-3.

Point n° 13 : Propriété du Mesnil - mainlevée totale et définitive du privilège de vendeur au profit de la Commune

Monsieur MAZEL rappelle que le 4 décembre 1996 la commune de Bouffémont a consenti à la SOBEFA la vente de la propriété « Le Mesnil », pour le prix de 2 700 000 francs (avec précision dans l'acte de vente que ce prix serait payable des loyers d'un bail à construction sur l'immeuble vendu sur dix annuités égales, à compter de l'ouverture du complexe hôtelier qui doit être réalisé sur l'immeuble) et représentant dans sa totalité 35 000m².

Le projet de bail à construction qui était envisagé en vue de la construction par un tiers d'un complexe hôtelier, n'a pas connu de suite. La SOBEFA n'a pas perçu les loyers attendus et elle n'a donc pas été en mesure de s'acquitter des dix annuités.

Le paiement du prix de la vente a été garanti par l'inscription sur ladite propriété au profit de la Commune d'un privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire.

Vu la mainlevée consentie par le Conseil Municipal en date du 2 juillet 2004 pour la vente, par la SOBEFA, d'une parcelle de terrain de la propriété « Le Mesnil » à M. Rochette.

Considérant l'accord intervenu entre la SOBEFA et la Société Colysée Patrimoine en vue de la vente de la dernière partie du terrain dépendant de la propriété « Le Mesnil » soit 10 397m² pour un prix de 315 000€.

Considérant que par courrier en date du 13 avril 2006, Maître Fabrice DOLO, notaire chargé de la rédaction de l'acte authentique de vente, a interrogé Monsieur le Maire sur son accord de consentir mainlevée de l'inscription de privilège de vendeur bénéficiant à la Commune sur la partie de la propriété devant être vendue à la Société Colysée Patrimoine et les modalités de cet accord.

Considérant que la perception d'une partie du prix de la vente du 4 décembre 1996 est conforme aux intérêts de la Commune, considérant au surplus que le recouvrement du surplus du prix de vente n'est pas mis en péril par la vente envisagée par la SOBEFA, laquelle demeure propriétaire du surplus de la propriété. Néanmoins, la SOBEFA devra supporter divers frais en vue de la réalisation de cette vente, en particulier les frais de division parcellaire, de défrichage, de maîtrise d'ouvrage déléguée et le coût de la mainlevée du privilège de vendeur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à consentir mainlevée du privilège de vendeur grevant la propriété du « Mesnil », contre paiement par la SOBEFA de la totalité ou de la partie du prix de la vente à intervenir, sous déduction des frais devant être supportés par la SOBEFA.

Le solde étant payé par la vente de la dernière partie de foncier sur lequel un permis de construire pour une Maison d'Aide pour Personnes Agées Dépendantes est en cours d'instruction

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de quittance mainlevée.

Point n° 14 : Garantie d'emprunt de la ville en faveur de la SOBEFA pour l'acquisition du terrain Lhuillier

Monsieur MAZEL annonce que la propriété Lhuillier, dont la surface est de 3200 m², est à vendre en T.V.A. La SOBEFA s'est portée acquéreur pour y réaliser, des opérations immobilières.

Il précise que le prêt contracté par la SOBEFA pour cette acquisition foncière de 400 000 € sera réalisé sur du court terme, 36 mois maximum et sera compensé par la vente d'une partie du terrain à des particuliers. Il indique que l'acte authentique interviendra le 30 septembre sur cette promesse de vente qui sera signée dans les prochains jours.

Monsieur MAZEL explique que la ville de Bouffémont est donc sollicitée pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % par la SOBEFA.

Monsieur ROBERT demande que ce dossier soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde la garantie d'emprunt sollicité par la SOBEFA.

Point n° 15 : Modification simplifiée du POS - Mission d'assistance pour le lancement de la procédure d'enquête publique

Monsieur MAZEL rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal il a été décidé de modifier le Plan d'Occupation des Sols pour adapter certaines règles d'urbanisme. Il indique que par deux fois la délibération du Conseil a été refusée par le contrôle de légalité.

Ce dossier a donc été mis en attente de la parution début juin du décret concernant les modalités à appliquer pour la mise en révision de POS.

Monsieur ROBERT estime que la majorité des propositions sont justifiées et cohérentes à l'exception de la modification de la zone INA1 en UG pour laquelle il aurait été souhaitable de créer des équipements publics.

Monsieur MAZEL explique que cette zone comportera des terrains à bâtir à prix coûtant.

Monsieur BESNIER est satisfait, grâce à l'action de la SOBEFA, de pouvoir aider des locataires pour de l'accession à la propriété. Il présente dans le détail la proposition du BET Macauley-Quenouille dont la mission d'assistance consiste à :

- à préparer le dossier de modification du POS
- à participer aux réunions nécessaires à la préparation et au suivi du dossier
- à l'élaboration des études de faisabilité spécifiques sur certains îlots.

Le Conseil Municipal par 20 voix pour, 4 voix contre (M. ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU, Mme GODARD avec pouvoir de Mme GAY) et 2 abstentions (M. VIALAS, Mme GUERRIER) approuve cette mission d'assistance et autoriser Monsieur le Maire à signer cette mission de maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 10 775€.

Point n° 16 : Dénomination des rues Résidence l'Orée des Elfes

Monsieur MAZEL informe que le lancement du programme immobilier, dans le secteur des 10 Arpents, nécessite de dénommer les voies de dessertes de ce lotissement.

Il propose de dénommer de la façon suivante les rues de la Résidence l'Orée des Elfes :

De la rue Berthelot :

La voie qui monte vers la forêt : Jean Bonal

La rue principale traversant tout le secteur : Général Empain

Dans le secteur pavillonnaire : Rue Alexandre Gérard

Monsieur ROBERT demande des votes séparés. Il émet l'idée de dénommer une rue « Docteur Joussaume » ancien Maire ayant œuvré pour le développement de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte les dénominations suivantes :

A l'unanimité

Jean Bonal : la voie qui monte vers la forêt en partant de la rue Berthelot

Rue Alexandre Gérard : dans le secteur pavillonnaire

Rue du Docteur Joussaume : la future rue au sein de la zone INA1/INA2 :

Par 20 voix pour, 4 voix contre (M. VIALAS, Mme GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU) et 2 abstentions (Mme GODARD avec pouvoir de Mme GAY)

Général Empain : la voie principale traversant tout le secteur en partant de la rue Berthelot

Point n° 17 : Permanence Emploi - Bilan de fonctionnement 2005

Monsieur le Maire présente le bilan de la Permanence Emploi pour l'année 2005 qui sera adressé prochainement à l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Monsieur ROBERT souligne la nécessité de conserver ce service public de proximité malgré les projets de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'une maison de l'emploi au 1^{er} septembre 2006 sur la Commune de Domont. Cette structure ne supprimera pas les points emplois de chaque commune. Cette réorganisation permettra d'offrir de nouveaux services aux demandeurs d'emplois (entretiens, formations...)

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la Permanence emploi.

Point n° 18 : Centre Social - Bilan de fonctionnement 2005

Monsieur BOUGOUIN présente le bilan de fonctionnement du Centre Social pour l'année 2005.

Monsieur BESNIER souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe du Centre Social et annonce qu'un recrutement est en cours pour le remplacement d'un agent.

Madame GODARD trouve le bilan intéressant, mais regrette le manque d'actions en direction des adolescents et en particulier les jeunes filles.

Monsieur le Maire démontre que bon nombre d'activités concernent les adolescents. Cependant, il propose que le Centre Social présente un travail spécifique pour évaluer l'impact sur les jeunes.

Point n° 19 : Communication du rapport annuel 2005 - eau potable

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel d'activités 2005 de l'eau potable et confirme l'intégration, au 1^{er} janvier 2007, de la Commune de Bouffémont au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable pour la Région de Montsoul.

Monsieur BESNIER souhaite que cette adhésion permette aux Bouffémontois d'obtenir une diminution du prix de l'eau.

Monsieur ROBERT estime que l'eau, produit de première nécessité, devrait être accessible à tous, au même prix et de même qualité sur l'ensemble du territoire (ex : électricité) et qu'elle devrait être distribuée en régie directe.

Monsieur le Maire précise que, lors d'un prochain Conseil Municipal, il conviendra de désigner les délégués au sein de ce Syndicat.

En application de la loi n° 96.101 du 2 février 1995, du décret 95.635 du 6 mai 1995, conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2005 du service d'eau potable.

Point n° 20 : Communication du rapport annuel 2005 - eaux usées

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel d'activités 2005 présenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2005 du service d'eaux usées.

Point n° 21 : Communication du rapport annuel d'activités 2005 du SIGIDURS

Monsieur le Maire présente également le rapport annuel d'activités 2005 réalisé par le Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles.

Monsieur BESNIER signale que les travaux conformes aux nouvelles normes européennes sont en cours de réalisation à l'usine de Sarcelles. Par ailleurs, il annonce qu'un dossier est à l'étude pour le transfert de la compétence « collecte », le SIGIDURS ayant actuellement la compétence « traitement ».

Monsieur ROBERT constate l'effort accompli par le SIGIDURS en termes d'organisation et de communication.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2005 du SIGIDURS.

Point n° 22 : Communication du rapport d'activités 2005 de la Mission Locale Seine Oise

Monsieur BESNIER présente le rapport d'activités 2005 de la Mission Locale Seine Oise et informe qu'une réflexion est engagée avec le Directeur de cet organisme pour développer les actions de ce service de proximité au sein de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2005 de la Mission Locale Seine Oise.

Point n° 23 : Décisions du Maire

Conformément aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

/ N° 2006.04 - Contrat et conditions de vente "Groupe à forfait" avec la S.N.C.F.

/ N° 2006.05 - Convention avec idFM RADIO ENGHIEU pour l'activité "Studio dans la ville" organisée au service municipal de la jeunesse

/ N° 2006.06 - Avenant n° 1 au Contrat Temps Libre

/ N° 2006.07 - Avenant n° 4 au Contrat Enfance

/ N° 2006.08 - Contrat de réservation avec Classes d'Eveil et de Découvertes du Mont de Coupes

/ N° 2006.09 - Convention avec l'IFAC pour un stage de formation au B.A.F.D.

/ N° 2006.10 - Convention avec Chèques Déjeuner CCR

/ N° 2006.11 - Convention avec l'Association Baobab Ki Pouss

/ N° 2006.12 - Contrat et conditions de vente "Groupe à forfait" avec la S.N.C.F.

/ N° 2006.13 - Convention avec Eau Vive Passion - Séjour Sportif à EMBRUN (05)

Point n° 24 : Questions diverses

Jury d'assises 2006

Monsieur le Maire déclare que par tirage au sort du 29 avril 2006, 12 personnes ont été désignées en qualité de Jurés d'Assises pour l'année 2006, 4 réponses restent en attente :

M. DARCET - Mme HAMON - M. MACHENAUD - Mme TUONG - Mme LECORRE - M. SCHEFFR - M. WABLE - M. GRIS - Melle AMDOUNI - M. DJELLAL - Mme ZAGZOULE - Mme OLIVEIRA

Cette liste sera adressée à la Cour d'Assises du Val d'Oise.

Implantation d'une antenne téléphone mobile

Suite à la communication faite lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire signale qu'il est en attente d'un document concernant les fréquences. Ce dossier fera donc l'objet d'un débat lors d'une prochaine séance.

Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Moisselles

Monsieur le Maire informe que la Commune de Moisselles a mis en place un Plan Local d'Urbanisme et un Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur ROBERT fait remarquer que l'aménagement prévu pour la zone des Boursaults est conforme au schéma directeur de la Région.

Piscine Intercommunale

Monsieur le Maire souligne la progression du dossier relatif au Syndicat Mixte pour la création et la gestion de la piscine. L'emplacement de cet équipement reste à déterminer.

Monsieur ROBERT estime que ce projet est structurant pour la vie locale et que les élus devraient avoir connaissance du dossier technique.

Point sur les travaux

RD 909 : remise en état par le Conseil Général de la voirie autour du rond point, travaux prévus le 7 juillet avec déviation par la rue des Hauts Champs.

Monsieur ROBERT demande d'interdire le stationnement rue Louise Michel durant la période des travaux afin d'éviter l'accès des poids lourds vers la gare.

Le 21 août : début des travaux de chaque côté du Pont SNCF - durée de 6 mois dont 2 coupures complètes de la route sur le week-end.

A partir de septembre et pour 8 mois : travaux sur la route en direction de la Nationale 1 et de Moisselles - circulation alternée.

A partir de février et pour 8 mois également des travaux sont prévus côté Domont secteur Pigale.

Contrat Régional

Monsieur le Maire confirme que le dossier a toutes les chances d'être accepté par la Commission Régionale qui se réunit début juillet. Les travaux commenceront en juillet.

Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GODARD pour apporter des précisions sur les aides de la CAF, suite aux interrogations soulevées lors du Conseil Municipal du mois de mars.

Madame GODARD confirme qu'après étude auprès des services de la CAF, toutes les prestations ont été versées.

Monsieur GRANDJEAN estime que les aides de la CAF ont subi une diminution.

Monsieur BESNIER a des craintes sur les engagements de la CAF pour les années à venir. Il annonce qu'un bilan financier sera réalisé par le service comptabilité. Ces nouveaux éléments, permettront à Madame GODARD d'intervenir de nouveau auprès de la CAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER